

Mme Simonetta SOMMARUGA
Présidente de la Confédération
Chancellerie fédérale
Palais fédéral ouest
3003 Berne

*Par courrier postal et courriel :
info@bk.admin.ch*

Genève, le 9 décembre 2020

Concerne : Consultation relative à l'uniformisation et au renforcement des mesures anti-COVID

Madame la Présidente de la Confédération,

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), association de droit privé indépendante de l'Etat, s'emploie à défendre et promouvoir le tissu économique genevois depuis 155 ans. A ce titre, la CCIG s'engage, avec détermination, en faveur de ses quelque 2'500 entreprises membres, représentant environ 120'000 emplois. Au nom de celles-ci, elle se considère donc comme particulièrement affectée par la communication de votre Conseil en date du 8 décembre dernier visant à « améliorer rapidement la situation épidémiologique de la Suisse par une uniformisation et un renforcement sur le plan national des mesures anti-COVID prises par les cantons ».

Compte tenu de l'importance critique que revêt ladite communication pour les entreprises du canton de Genève, la CCIG s'autorise ainsi à faire part de sa position concernant le dispositif envisagé par le Conseil fédéral.

Double peine pour les restaurateurs genevois et romands

Alors que les restaurateurs sont restés ouverts en Suisse alémanique, les Romands ont pris leur responsabilité lorsqu'ils ont connu un pic de contaminations, en introduisant une fermeture complète de pans entiers de leur économie. Un appel à davantage de coordination au niveau fédéral avait alors été lancé. Face à cet appel, les cantons romands se sont vu opposer une fin de non-recevoir au motif du fédéralisme, auquel nous sommes tous très attachés, et de situations sanitaires différentes.

Aujourd'hui, l'annonce d'une fermeture généralisée à 19h est consternante pour les milieux économiques genevois et romands ; elle est par ailleurs en contradiction avec l'état d'esprit qui semblait animer les autorités fédérales, contrevient à la prévisibilité nécessaire à la conduite des affaires et fait peu cas du sens des responsabilités des restaurateurs, lesquels ont massivement investi pour permettre l'adoption et le respect de plans de protection.

L'impact économique de la deuxième vague a déjà été subi par les cantons romands. Les décisions envisagées par le Conseil fédéral feront l'effet d'une troisième vague en termes économiques alors que tant les acteurs des secteurs visés – tels les restaurateurs – que les cantons ont consenti à des efforts financiers conséquents. Ces mesures sont donc perçues comme une double peine.

La CCIG prie ainsi respectueusement le Conseil fédéral de ne pas interférer dans les décisions coordonnées des cantons romands et de respecter les mesures prises – avec soin, détermination et responsabilité – par les autorités genevoises.

Prolongation des horaires d'ouverture des commerces comme mesure sanitaire

Le canton de Genève a été le seul de Suisse à ordonner la fermeture de ses commerces durant un mois. La réouverture de ceux-ci a été conjuguée à une prolongation des horaires d'ouverture jusqu'à 20h dans le but précisément de lisser la fréquentation des commerces à l'approche des Fêtes. Il en va de même de l'ouverture le dimanche, laquelle permet de diluer le taux de présence.

La CCIG invite donc le Conseil fédéral à renoncer à cette mesure générale qui se révèle contre-productive, tant pour des raisons sanitaires que pour des motifs économiques. Effectivement, les recettes du mois de décembre constituent une part importante et, dans certains cas, essentielle du chiffre d'affaire annuel des commerçants.

Mesures annoncées sans simultanéité des dédommagements

Si le Conseil fédéral entendait toutefois passer outre la coordination romande, il nous paraît essentiel que celui-ci prenne pleinement conscience des conséquences économiques potentiellement dramatiques ainsi générées, et assume la responsabilité de dédommager d'une manière substantielle l'ensemble des acteurs concernés. Comme évoqué ci-dessus, les entreprises genevoises ont déjà subi de plein fouet les conséquences économiques de la deuxième vague ; si la santé demeure naturellement notre priorité à toutes et tous, les entreprises ne sont désormais plus en mesure d'absorber les effets économiques dévastateurs de décisions du Conseil fédéral qui s'avèreraient trop restrictives.

En espérant que le Conseil fédéral prêterait à notre appel toute l'attention que dicte l'urgence de cette situation dramatique, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre haute considération.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Laurence de la Serna
Présidente



Vincent Subilia
Directeur général

Copie :

Conseil d'Etat de la république et canton de Genève
Parlementaires fédéraux genevois
Union patronale suisse
economiesuisse
Chambres latines de commerce et d'industrie